

ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME D'INFORMATIONS ET ETUDES ECONOMIQUES 2018-2020

La présente note rappelle les modalités d'élaboration du programme des « études » et propose des orientations validées par le Conseil d'administration de FranceAgriMer, afin de servir de support à la réflexion des conseils spécialisés dans le cadre de la préparation de la programmation pour la période 2018-2020.

La mission de FranceAgriMer en matière d'information économique

L'information économique constitue une des trois missions clé de FranceAgriMer. Il s'agit de recueillir des données, établir des indicateurs et fournir des informations et analyses économiques qui permettent une meilleure transparence et connaissance des marchés agricoles, dans le but de (i) aider les opérateurs des filières agricoles et de la mer à se positionner sur les marchés et à élaborer des stratégies de développement ; (ii) éclairer les décisions des pouvoirs publics et répondre aux demandes réglementaires de fournitures d'informations fiables et neutres.

Cette mission repose sur la combinaison de :

- le recueil de données et la production continue d'indicateurs sur les marchés, d'informations et de publications de conjoncture ;
- la réalisation d'un programme d'évaluations de politiques publiques décidé en Comité d'évaluation¹ ;
- la réalisation d'un programme d'études économiques pluriannuel conçu notamment en concertation avec les Comités Spécialisés, le MAA et les Interprofessions.

L'ensemble des actions constitue le « programme d'informations et études économiques » de FranceAgriMer qui est validé en CA chaque année pour une période glissante de 3 ans.

Le programme s'inscrit directement dans l'orientation vers davantage de réflexion stratégique des filières et prend en compte les besoins des plans d'actions de chacune d'elle.

La mise en œuvre est coordonnée avec les structures professionnelles concernées et particulièrement avec les interprofessions, souvent en menant les travaux en commun.

236 actions constituent le programme d'études 2017-2019 dont la moitié concerne la mobilisation des informations et données nécessaires au suivi de la conjoncture. Environ 7,2 M€ de crédits d'intervention sont prévus à l'appui de ce programme pour l'année 2017.

Ces moyens se justifient par la situation particulière des marchés des filières agricoles par rapport aux autres secteurs économiques - rigidité de l'offre, périssabilité des produits, importance des aléas naturels affectant les fonctions de production ou de consommation, volatilité des prix, dépendance aux marchés mondiaux, atomisation des acteurs, notamment - mais aussi par les interventions de l'État et de l'UE nécessitant des instruments de suivi, d'évaluation, etc.

Les données, indicateurs et études produits et diffusés par FranceAgriMer ont pour objectif de permettre à tous une égalité d'accès à une information fiable et partagée, émanant d'une structure publique positionnée comme « tiers de confiance ».

¹ Le Comité d'évaluation est présidé par la DG de FAM et associe le CGAAER, le MAA (SSP, DGPE, DGAL) et toutes les directions de FAM, ainsi que le contrôle d'Etat.

Dans cet objectif, Il est important de préserver les bases de données, comme socle d'informations indépendantes pour la transparence et la connaissance des marchés. Ce socle est constitué de l'ensemble des données économiques et statistiques pertinentes et à jour recueillies, produites et/ou traitées par FranceAgriMer dans le cadre de son suivi de la conjoncture pour toutes les filières, par la veille assurée sur l'ensemble des informations économiques disponibles (agences d'information, publications spécialisées, réseau des attachés agricoles et Business France, etc.) et aussi par la connaissance des acteurs, opérateurs et structures de filière.

Des outils analytiques, appuyés sur ce socle sont déclinés par filière pour répondre aux problématiques de volatilité croissante des prix et de concurrence internationale.

Enfin, les analyses transversales, les exercices d'analyse prospective, d'évaluation, et l'appui à la constitution d'Observatoires d'informations économiques spécifiques, viennent compléter l'ensemble pour offrir une palette d'outils d'expertise au service de l'orientation stratégique des filières y compris pour des filières hors cadre de l'Établissement (filières sous signes de qualité, filières d'outre-mer, etc.), et dans le cadre d'exercices régionaux.

Cadrage général de la programmation d'information et études économiques

1) Objectifs et principes de la programmation

L'objectif de cet exercice annuel est de définir, en concertation avec les partenaires de l'établissement, un programme adapté aux besoins et qui optimise l'utilisation des moyens de FranceAgriMer (crédits d'études et ETP).

La procédure s'appuie sur un recensement des besoins qui se fait à partir des demandes qui émanent à la fois des organisations professionnelles, des services de l'établissement et des ministères, et en premier lieu du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche.

2) Cadre triennal

En application du contrat d'objectif et de performance, et afin d'améliorer la priorisation, la visibilité et la répartition de la charge des études ainsi que des actions d'acquisition, structuration ou production de données, l'exercice annuel de programmation est effectué, depuis 2014 sur une période de trois ans glissants (visualisation du programme de l'année en cours et de la programmation sur les deux années à venir).

Le programme intègre ainsi un bilan annuel et des exercices d'évaluation au cas par cas des informations et études économiques produites et il identifie :

- les actions récurrentes initiées dans le passé et se poursuivant sur toute la période,
- les actions engagées avant l'année 2018 qui se poursuivent sur la période 2018-2020,
- les actions et études à initier au cours de l'année 2018,
- les actions et études prévues sur 2019 et 2020.

Le calendrier élaboration du programme 2018-2020

Quoi	Quand
Débat sur les orientations	CA de juillet 2017
Note d'orientation	Eté 2017
Etat d'exécution du programme 2017	Septembre 2017

Présentation des orientations 2018-2020 dans les CS et recensement des besoins	Septembre-Octobre 2017
Concertation dans les instances (CS et CA)	Octobre à décembre 2017
Elaboration des fiches et constitution de l'avant -programme	Avant fin décembre 2017
Avis du CA sur la décision sur le programme 2018-2020	T1 2018

Premières orientations pour la programmation 2018-2020

Dans l'objectif général de contribuer aux réflexions stratégiques des filières conduites au sein des conseils spécialisés, les grandes orientations du programme s'inscrivent dans 5 axes majeurs.

① Eclairage des orientations stratégiques des conseils et comités

La fourniture d'informations de conjoncture sur les filières lors des conseils et comités reste un point essentiel de l'activité avec une priorité sur les informations clés permettant un échange entre les familles professionnelles et les pouvoirs publics et un renforcement du volet recommandations et des propositions concrètes d'actions à mettre en place. Suite aux demandes de plusieurs présidents de CS, on s'efforcera de compléter la description de la conjoncture par des éléments d'anticipation des situations de marché futures à court terme (de quelques mois à une campagne), en prenant garde à bien qualifier la fiabilité de ces éléments (éléments de prévision).

En outre, dans le contexte d'ouverture croissante des marchés, la compétitivité comparée des exploitations agricoles, des entreprises de transformation et globalement des filières françaises par rapport aux concurrents, en Europe et dans les pays tiers, est un enjeu majeur auquel devra répondre une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs des différentes filières agricoles. Les conseils doivent pouvoir s'appuyer sur un constat partagé de la situation économique de la filière, sur une analyse prévisionnelle du marché, de la réglementation et de l'environnement socio-économique à moyen et long terme et disposer d'une méthode structurée et partagée d'analyse stratégique (contexte mondial, UE et national, positionnement de la filière, opportunités et menaces, forces et faiblesses de la filière).

Pour répondre à cet objectif, la veille concurrentielle internationale réalisée par l'établissement pour les filières se poursuit et couvre aujourd'hui les principales filières exportatrices. L'enjeu pour la période à venir est de pérenniser cette couverture en optimisant le coût, tout en étalonnant ces veilles par des études de compétitivité comparées à intervalles réguliers (Exemple, vigne depuis 15 ans) ; par ailleurs, un retour théorique sur l'expérience acquise, de façon à vérifier la pertinence de ces méthodes, leur qualité, et leur adéquation au regard des objectifs poursuivis pour pouvoir, si besoin, les réorienter ou les améliorer sera proposé.

Par ailleurs, les études portant sur les évolutions de consommation et les perspectives par filières seront poursuivies, avec également pour objectif de fournir des éléments pour leurs orientations stratégiques.

Enfin, les exercices d'analyse prospective qui s'inscrivent dans cet objectif se sont installés dans l'activité régulière de l'établissement, au rythme de deux analyses initiées en moyenne chaque année.

② Poursuite de la modernisation des procédures d'acquisition et de mise à disposition de données :

Le suivi et la production de données sur les marchés par FranceAgriMer pour répondre à des obligations réglementaires, pour éclairer les décisions ou les stratégies des filières est un axe fort de l'Établissement en tant que « tiers de confiance ».

L'optimisation des procédures de gestion des données se traduit dans la poursuite du déploiement des modules des systèmes d'information VISIO, qui permettent de développer les procédures dématérialisées pour la saisie d'informations par les opérateurs, de les centraliser, et de pouvoir mettre à disposition des données publiques (VISIONet) ou plus restreintes (pour le compte de l'Établissement et de ses partenaires y compris dans le cadre d'Observatoires thématiques pilotés par FAM).

Les travaux de pérennisation du réseau des nouvelles des marchés (RNM, seule source d'information nationale continue sur les prix des fruits et des légumes à tous les stades) et de certification de qualité du réseau se poursuivront également, tout en s'articulant avec les travaux menés par le SSP.

Par ailleurs, dans un contexte de demande de toujours plus d'accès à des informations variées, au-delà des données produites en propre par FranceAgriMer, une réflexion doit s'engager dans la rationalisation de l'acquisition des sources externes de données, vis-à-vis d'une offre qui s'enrichit et se complexifie. Il s'agit également de l'inscription de l'Établissement dans le mouvement de gestion des « big data », de façon à pouvoir à la fois tirer parti de ces flux de données et améliorer les méthodes de FranceAgriMer dans la création de données et le traitement de l'information.

③ Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Les nombreuses sollicitations qu'il reçoit (réunions professionnelles, CESE, Commission Européenne, OCDE, Commissions parlementaires,...) indiquent que l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OfPM) est désormais bien présent dans le « paysage » agroalimentaire, proposant une base et un espace de dialogue entre maillons des filières sur les questions de formation et partage de la valeur. Maintenir cette présence et développer l'audience constituent l'objectif prioritaire pour les années à venir. Cela implique les orientations suivantes :

- Améliorer autant que possible les analyses sur les produits déjà suivis et répondre aux demandes d'investigations nouvelles, y compris sur les coûts de production agricole ;
- Renforcer les liens et les travaux avec l'INSEE, (recueil de données de base, traitement et analyse, articulation avec les Commissions des Comptes de l'Agriculture et du Commerce) ;
- Organiser un colloque annuel destiné à vulgariser les travaux de recherche et d'études internes et externes, sur les sujets auxquels s'intéresse l'Observatoire ;
- Mise en production du nouveau site internet ;
- Maintien de la périodicité du rapport annuel au Parlement, selon le calendrier en place depuis 2015 (parution en avril), permettant de suivre une année civile complète ; et des trois Lettres de l'Observatoire par an.

④ Evaluation des politiques publiques et appui méthodologique aux dispositifs d'intervention

Le programme spécifique pour les actions d'évaluation est défini dans le cadre du Comité d'évaluation de FranceAgriMer. Il prévoit notamment la revue, à une fréquence acceptable, de l'ensemble des dispositifs soumis à évaluation réglementaire.

Il s'agit de mesurer la pertinence, la cohérence, l'efficience et l'efficacité des dispositifs du point de vue de leurs effets à l'extérieur de l'établissement, et notamment leurs effets socio-

économiques et environnementaux. Le programme d'évaluation prévoit aussi une évaluation des études conduites par l'établissement, au rythme de 2 par an.

Outre les exercices d'évaluation, un apport méthodologique à la définition des coûts des dispositifs d'intervention peut être programmé sur le budget de l'information et des études économiques.

⑤ Sujets et axes à approfondir :

En continuité avec le programme 2017-2019, et dans le contexte actuel, il est proposé de donner une priorité (i) aux outils d'analyse permettant d'objectiver la **répartition de la valeur** au sein des filières, (ii) aux dynamiques concernant **les maillons de l'aval des filières**, (iii) à **la veille, l'anticipation et la gestion des crises**, (iv) à l'évolution du contexte **international dans lequel les filières évoluent**, et (v) à l'intégration des objectifs relatifs à l'agro-écologie et à la **triple performance**, économique, écologique et sociale dans les définitions des stratégies des filières.

Plus précisément, les sujets ci-dessous, à privilégier pour chacun de ces axes ont été validées par le Conseil d'administration :

- (i) **outils d'analyse permettant d'objectiver la répartition de la valeur au sein des filières**
 - les mécanismes de partenariat et de contractualisation au sein des filières, avec la question de la répartition de la valeur ajoutée ;
 - les analyses et études permettant de renforcer les travaux de l'OFPM.

- (ii) **dynamiques concernant les maillons de l'aval des filières**
 - la diversification des utilisations des produits issus de l'agriculture notamment à travers les valorisations non alimentaires, et les concurrences entre groupes de produits ;
 - la réponse des filières aux évolutions de la demande sociétale quant aux produits agricoles et alimentaires entre autres par la différenciation des produits ;
 - la consommation, la logistique, et l'évolution des circuits de distribution ;
 - le numérique ;
 - la place des industries agroalimentaires au sein des filières, les enjeux et leurs impacts compétitivité - emploi – territoire.

- (iii) **veille, anticipation et gestion des crises**
 - la caractérisation des différences de fonctionnement des marchés selon les filières ;
 - les prévisions à court terme et leur domaine de validité pour aider à l'anticipation et la gestion des crises, mais aussi à la meilleure décision des opérateurs des filières ;
 - le suivi des crises économiques (paramétrage d'indicateurs par secteurs)
 - la résistance aux aléas en tenant compte notamment des changements climatiques ;
 - dans la perspective de la future PAC comme de la meilleure gestion des opérateurs des filières, les mécanismes de gestion des aléas.

- (iv) **évolution du contexte international dans lequel les filières évoluent,**
 - l'analyse de l'évolution des marchés mondiaux et des principaux concurrents et clients des produits français ;
 - la contribution aux analyses des impacts des accords commerciaux (y compris les négociations dans le cadre du Brexit).

- (v) **Agro-écologie et intégration de la triple performance dans les définitions des stratégies des filières (y compris pêche et aquaculture durable).**
- Lien entre l'agro-écologie et la structuration et l'organisation des filières ;
 - Les enjeux pour l'amont de la production (semences et plants, intrants, machinisme, etc.) ;
 - La prise en compte par les filières des attentes sociétales et environnementales ;
 - La contribution à l'évaluation du programme agro-écologique ministériel.

L'ensemble des axes et sujets prioritaires peuvent se décliner au niveau national comme à un niveau territorial, et conduire par exemple à l'intégration de problématiques régionales dans la définition de certaines études.